

ANNEXE III

MESURES PRISES PAR LE CANADA EN MATIÈRE DE TRAITÉS BILATÉRAUX EN 1989

Agence spatiale européenne

Science

Accord de coopération entre le gouvernement du Canada et l'Agence Spatiale Européenne

Montréal, le 31 mai 1989

En vigueur le 31 mai 1989

NOTE : En vigueur le 31 mai 1989 avec effet à compter du 1^{er} janvier 1989

Allemagne, République fédérale d'

Défense

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'assistance accordée par l'État d'accueil en cas de crise ou de guerre

Bonn, le 9 juin 1989

En vigueur le 9 juin 1989

NOTE: Cet accord restera en vigueur pour la durée du traité de l'Atlantique Nord

Australie

Entraide juridique

Convention d'entraide juridique en matière pénale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Australie

Ottawa, le 19 juin 1989

Sécurité sociale

Accord réciproque de sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Australie

Canberra, le 4 juillet 1988

En vigueur le 1^{er} septembre 1989

Commonwealth de la Dominique

Sécurité sociale

Accord sur la sécurité sociale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Commonwealth de la Dominique

Roseau, le 14 janvier 1988

En vigueur le 1^{er} janvier 1989

Communauté économique européenne

Commerce

Accord entre le Canada et la Communauté Économique Européenne, concernant le commerce des boissons alcooliques

Bruxelles, le 28 février 1989

En vigueur le 28 février 1989

NOTE: Les parties conservent leurs droits et obligations au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce